Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 013-211300173-20231113-1152023DEL-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Arles

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

Code Postal : 13150

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Recrutement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire.

N°115/2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :
BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Patrick POUSSIN), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Valérie BURAVAND), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : MOMPEURT Bernard *(a quitté la salle à 19H00)*, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de Boulbon que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir :

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie C, pour accomplir les tâches d'agent administratif afin de renforcer les équipes, notamment dans le cadre du projet de création d'un théâtre de verdure.

Ainsi, en raison du surplus d'activité des services, il propose au Conseil Municipal de créer, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif principal et selon la durée hebdomadaire citée ci-dessus. Puis de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, et après en délibéré,
A L'UNANIMITE des personnes présentes,
DECIDE DE CREER un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal, pour effectuer les missions d'agent administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et expériences des candidats, à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.

-La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance : **Le Maire :**

MAIRIE BOULBON Bouches-du-Rhône